



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 157 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	8
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
III. Exécution du budget	23
A. Ressources financières	23
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	24
C. Évolution des dépenses mensuelles	24
D. Autres recettes et ajustements	25
E. Contributions non budgétisées	25
IV. Analyse des écarts	25
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	28



VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286	28
--	----

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui).

Au cours de l'exercice considéré, la nature des activités menées par la MINUK est restée sensiblement la même, son objectif général consistant toujours à promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux et à créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales.

Appliquant le principe de neutralité, elle a continué de jouer un rôle de médiateur avec impartialité, de suivre et de faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés du Kosovo, et d'en rendre compte, de faciliter la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales, de promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina et de prêter un appui dans le domaine de l'état de droit.

Au cours de l'exercice considéré, elle a engagé des dépenses d'un montant de 39,3 millions de dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 98,2 % – contre un montant de 39,6 millions de dollars et un taux d'utilisation des ressources de 92,1 % pour l'exercice 2014/15.

Le solde inutilisé, qui s'établit à 0,7 million de dollars, s'explique essentiellement par une diminution des besoins à hauteur de 3,7 millions de dollars au titre du personnel civil, principalement due au fait que les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national ont été inférieures aux prévisions. Cet écart a été en partie contrebalancé par des dépenses opérationnelles supérieures de 3,1 millions de dollars aux prévisions, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des besoins au titre des installations et infrastructures et des fournitures, services et matériel divers.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	673,2	510,9	162,3	24,1
Personnel civil	31 908,4	28 199,6	3 708,8	11,6
Dépenses opérationnelles	7 449,4	10 594,3	(3 144,9)	(42,2)
Montant brut	40 031,0	39 304,8	726,2	1,8
Recettes provenant des contributions du personnel	3 760,8	3 537,8	223,0	5,9
Montant net	36 270,2	35 766,9	503,3	1,4

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	40 031,0	39 304,8	726,2	1,8

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–
Personnel recruté sur le plan international	116	103	11,2
Personnel recruté sur le plan national	229	224	2,2
Volontaires des Nations Unies	27	21	22,2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 16 janvier 2015 (A/69/729), s'élevait à un montant brut de 41 442 400 dollars (montant net : 37 503 900 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 policiers des Nations Unies, 115 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 229 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 23 administrateurs) et 27 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 16 avril 2015 (A/69/839/Add.10, par. 34), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 41 505 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

3. Dans sa résolution 69/300, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit d'un montant brut de 40 031 000 dollars (montant net : 36 270 200 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales, et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), comme dans le budget.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2015/16, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et aux rapports adressés ultérieurement au Conseil par le Secrétaire général, en date du

12 juin et du 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692), l'objectif stratégique de la Mission consiste toujours à faciliter la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région des Balkans occidentaux. À cette fin, la MINUK a continué de : a) suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire, sociale et économique et en rendre compte, et faciliter le règlement des problèmes liés à la réconciliation des communautés au Kosovo; b) faciliter la participation du Kosovo à certaines instances régionales et internationales; c) appuyer le dialogue engagé entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, sur des questions pratiques telles que l'application effective du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013, et des accords ultérieurs, dont : i) l'ensemble d'accords du 25 août 2015; ii) l'accord de juillet 2011 relatif aux documents de l'état civil; iii) le mémorandum d'accord pour la reconnaissance mutuelle des polices d'assurance responsabilité civile pour les automobiles; et iv) l'accord sur l'intégration de l'appareil judiciaire conclu entre Pristina et Belgrade; d) prendre en temps utile des mesures visant à progresser dans les domaines du retour des déplacés, de la recherche de personnes disparues et de la protection du patrimoine culturel; et e) prêter l'appui nécessaire dans le domaine de l'état de droit, notamment en apportant son concours aux activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et d'autres partenaires internationaux.

9. Des progrès ont été observés sur le plan politique entre Belgrade et Pristina grâce à la reprise d'un dialogue politique de haut niveau à la suite de la formation d'un gouvernement de coalition au Kosovo en décembre 2014 et grâce à l'ensemble d'accords du 25 août 2015, comprenant : a) les principes généraux et les principaux éléments devant régir la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo; b) le plan d'action commun sur les télécommunications; c) les conclusions relatives à la mise en œuvre de l'accord de 2013 sur l'énergie; et d) la liberté de mouvement sur le pont de Mitrovica. Le bureau régional de la Mission situé à Mitrovica a poursuivi le dialogue avec les parties prenantes locales et internationales dans le but d'éviter les frictions et de traiter les problèmes auxquels se heurtent les communautés multiethniques du nord du Kosovo, y compris les communautés au nord et au sud de Mitrovica. Soucieuse d'aider à améliorer les rapports intercommunautaires, la Mission a constamment maintenu le contact avec les représentants des communautés et s'est efforcée d'améliorer la confiance et la communication, organisant à cette fin des réunions et des activités conjointes entre les institutions et les organismes de la société civile au nord et au sud de l'Ibar. Vingt-deux projets de renforcement de la confiance ont également été mis en œuvre. Ces projets, qui ont permis à la MINUK d'améliorer les relations entre les communautés locales et les institutions gouvernementales, comme la police et les organes municipaux, visaient à favoriser : a) la coopération intermunicipale et interethnique; b) la disponibilité des services de base nécessaires au niveau communautaire pour promouvoir la coopération et la réconciliation entre les communautés; c) le règlement des problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local. Dans une large mesure, ces projets ont été exécutés en étroite coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo.

10. La MINUK a également fourni une assistance opérationnelle, y compris du matériel spécialisé, aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo et a appuyé le renforcement des capacités de l'institution du Médiateur du Kosovo en vue d'améliorer la mise en œuvre de la législation conformément aux

normes internationales relatives à la justice pour mineurs. Ces activités et projets ont été mis en œuvre en étroite coopération avec des partenaires institutionnels, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec des organisations non gouvernementales et avec le Conseil de l'Europe.

11. La MINUK a également continué de tenir des réunions de coordination régionale hebdomadaires avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Force de paix au Kosovo (KFOR), l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et EULEX, afin de contribuer à l'application effective du premier Accord sur les principes régissant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013, et des accords ultérieurs.

12. Le dialogue a été engagé avec les autorités de Belgrade et de Pristina en vue de répondre aux préoccupations des communautés minoritaires, concernant notamment des questions d'ordre économique et social, comme l'approvisionnement en eau, le réseau d'assainissement, les transports et l'emploi. La Mission s'est également rendue dans des localités du Kosovo où vivent des minorités, pour se tenir au fait de la situation en matière de sécurité, d'accès aux services publics, de liberté de circulation et d'autres questions apparentées.

13. Les activités de liaison, de facilitation et de médiation avec les interlocuteurs concernés se sont poursuivies aux fins de la protection du patrimoine culturel et religieux. La Mission a continué de favoriser des relations fonctionnelles entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités du Kosovo, en particulier en ce qui concerne les différends relatifs aux constructions dans les zones spécialement protégées.

14. La MINUK a continué, en coopération avec les acteurs locaux et internationaux, de participer à la recherche de solutions aux problèmes liés au retour des personnes déplacées. Elle s'est rendue dans divers lieux d'accueil et centres collectifs et a communiqué aux parties prenantes compétentes les informations qu'elle y a recueillies. Elle a continué, en tant que membre de la délégation de Pristina dans le cadre du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, de participer à des mécanismes visant à déterminer le sort des personnes disparues, en collaborant avec des associations familiales de Belgrade et de Pristina. Elle a également continué d'aider les familles de Serbes du Kosovo portés disparus à faire les démarches nécessaires pour obtenir les compensations financières auxquelles elles ont droit en application de la loi sur les personnes disparues.

15. De plus, les hauts responsables de la Mission n'ont pas relâché leur appui à l'application de l'Accord du 19 avril 2013 et de l'ensemble d'accords du 25 août 2015, poursuivant à cet effet les discussions engagées avec des représentants des autorités de Belgrade, Pristina et Mitrovica. En outre, la MINUK a continué de tenir des réunions régulières avec des représentants de l'Union européenne, du Groupe de travail international pour les droits de l'homme, de l'OSCE et d'autres parties prenantes. Ces rencontres ont été l'occasion pour la MINUK de fournir des documents analytiques officiels sur plusieurs questions de première importance : l'association/communauté des municipalités à majorité serbe; les différends portant sur les droits de propriété dans le contexte des retours à Mitrovica et dans les environs; l'intégration dans le système juridique du Kosovo de fonctionnaires

auparavant rémunérés par Belgrade et les différends portant sur les litiges territoriaux entre communes non encore réglés. La Mission a également continué d'apporter son appui à EULEX dans l'exécution de son mandat, qui consiste à restaurer l'état de droit.

16. Au cours de la période considérée, le montant total des dépenses a été inférieur de 0,7 million de dollars au budget approuvé, l'économie réalisée concernant au premier chef la rubrique Personnel civil. Au titre du personnel recruté sur le plan international, l'économie réalisée a été de 3 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par le coefficient d'ajustement plus faible que prévu (30,7 % au lieu des 45,1 % prévus) et par un taux moyen effectif de vacance de postes supérieur aux prévisions (11,2 % au lieu des 5 % prévus). L'économie réalisée au titre du personnel recruté sur le plan national a été de 0,6 million de dollars et s'explique quant à elle par le fait que le montant du traitement moyen effectif des services généraux recrutés sur le plan national a été inférieur aux prévisions. Cet écart a été en partie contrebalancé par des dépenses opérationnelles supérieures de 3,1 millions de dollars aux prévisions, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des besoins au titre des installations et infrastructures et des fournitures, services et matériel divers.

C. Activités d'appui de la Mission

17. La MINUK a réaménagé la structure de la Division de l'appui à la Mission pour la rendre conforme à la stratégie globale d'appui aux missions et au concept des opérations de la Mission. Le Bureau du Chef des services administratifs a été réorganisé pour devenir le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission et assumer les fonctions de coordination opérationnelle et de contrôle de la qualité dans le domaine des services transactionnels. Le Bureau du Chef des Services d'appui technique a été réorganisé pour devenir le Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services et assumer les fonctions de la Mission qui ont trait à la chaîne d'approvisionnement et aux services.

18. En raison du déménagement du quartier général de la Mission dans des locaux contemporains et économes en énergie, notamment grâce à une meilleure isolation et à un meilleur système de chauffage au gaz de pétrole liquéfié et de refroidissement, la Mission a réalisé des gains d'efficacité de 348 400 dollars en frais de services opérationnels. Ils ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des frais de location. En outre, la Mission a considérablement réduit son empreinte carbone (de 888 191 kg de dioxyde de carbone) grâce à une réduction de la consommation de carburant et d'électricité. La MINUK a réduit sa consommation d'énergie de 42 % par rapport à sa consommation d'énergie réelle durant l'exercice 2014/15, grâce à l'acquisition de matériel électronique et d'appareils d'éclairage à haut rendement énergétique, l'entretien adéquat des locaux et l'installation de détecteurs de mouvement et de lumière.

19. Afin de limiter l'impact environnemental de ses activités opérationnelles, la Mission a également mis en place des points de collecte et de stockage des matières recyclables aisément accessibles. En outre, un séparateur eau-pétrole a été installé devant le point de ravitaillement en carburant dans le quartier général de Pristina, ce qui a permis de réduire la pollution du système d'eau. Les deux stations d'épuration situées au quartier général de Pristina et au Bureau régional de Mitrovica ont été

exploitées dans le respect des normes internationales et locales et des directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

20. L'OSCE, EULEX et la KFOR ont continué de s'acquitter des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées par sa résolution 1244 (1999). Ils ont régulièrement échangé des informations avec la MINUK, en particulier sur la situation politique et les conditions de sécurité, la coordination de leurs activités et l'élaboration d'approches communes des questions relatives au maintien de la paix, à l'état de droit et à la stabilité sur le terrain.

21. La Mission a continué de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacune de ces organisations. En outre, la Mission a coopéré avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo dans les domaines de l'analyse des situations, de la planification et de l'application d'une stratégie commune. Elle a poursuivi sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo en vue d'élaborer une nouvelle stratégie d'évaluation intégrée qui devrait remplacer le cadre stratégique 2012-2014, devenu caduc en décembre 2014. Elle a organisé un séminaire-retraite du 3 au 5 juin 2016, dont l'objectif était de réexaminer ses activités, de définir des priorités stratégiques et de fixer une feuille de route pour son réajustement qui tienne exactement compte des difficultés et des contraintes réelles. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont entrepris de réviser les principaux processus de planification en conséquence, notamment le cadre stratégique intégré. En attendant, les deux entités ont continué d'œuvrer conjointement à la réalisation des objectifs du plan commun de développement et du cadre stratégique, qui demeuraient d'actualité.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : services organiques

22. Durant l'exercice considéré, la composante services organiques de la Mission s'est employée à favoriser la réconciliation entre toutes les communautés et leur intégration, en particulier dans les villes du nord du Kosovo. Elle a observé de près les événements concernant la vie politique, les conditions de sécurité ou la vie locale ayant eu des incidences sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la région, et elle en a rendu compte. En étroite coordination avec les autres intervenants internationaux présents au Kosovo, elle a continué d'apporter son appui au dialogue engagé entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, ainsi qu'à l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013 et l'ensemble d'accords adoptés en août 2015.

23. Elle a favorisé et encouragé les contacts entre les communautés serbes et albanaises du Kosovo, tant au nord qu'au sud de l'Ibar, ainsi qu'entre les

municipalités du nord, la KFOR et EULEX. Au nord, elle a continué à faciliter les échanges entre communautés afin que toutes bénéficient de services publics selon des modalités équitables. Elle a entretenu des contacts avec les autorités de Belgrade et de Pristina ainsi qu'avec d'autres intervenants internationaux afin d'œuvrer à la prévention et au règlement des différends et de favoriser une compréhension et des approches communes de la situation sur le terrain.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Diminution du nombre d'incidents touchant des communautés non majoritaires (2013/14 : 359; 2014/15 : 503; 2015/16 : 430)

468 incidents touchant des communautés non majoritaires ont été signalés. Ce nombre plus élevé que prévu d'incidents signalés s'explique principalement par l'amélioration de la coopération avec les autres partenaires internationaux s'agissant de la collecte et de l'analyse des données. Le nombre d'incidents signalés a diminué par rapport à l'année précédente (503 incidents signalés au cours de l'exercice 2014/15).

1.1.2 Augmentation du nombre de plaintes déposées par des Serbes du Kosovo auprès de la justice kosovare (2013/14 : 0; 2014/15 : 10; 2015/16 : 12)

Aucune donnée n'a pu être obtenue auprès du Conseil judiciaire du Kosovo, l'intégration du système judiciaire serbe au Kosovo prévue dans le cadre de l'application de l'accord conclu sous les auspices de l'Union européenne n'ayant pas encore été réalisée.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Résolution des problèmes touchant les communautés ou relatifs aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo par un travail de facilitation et au moyen de réunions quotidiennes avec des autorités locales et centrales, des représentants de la société civile et des titulaires de mandat important

Oui Des réunions se sont tenues avec des autorités locales et centrales, des représentants de la société civile et des titulaires de mandat important pour régler les problèmes qui touchent les communautés ou relatifs aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo. Par la facilitation, des problèmes pratiques touchant les communautés non majoritaires, notamment l'accès aux services publics et le processus des rapatriements, ont été résolus. Ainsi, des municipalités ont pris des mesures pour traiter des questions liées aux communautés, notamment le problème de l'eau potable au village de Hoçë e Madhe/Velika Hoça, situé dans la municipalité de Rahovec/Orahovac, et les édiles de Pejë/Peç ont pris des mesures pour remédier à une construction illégale dans la zone spécialement protégée avoisinant le Patriarcat.

Vérification du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 25 sites ou villages d'accueil, ainsi que du nombre

25 Sites et villages d'accueil visités en vue d'une vérification du nombre de rapatriés et d'une évaluation de leurs conditions de vie et la situation en matière de sécurité. Pour la période à l'examen,

effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs

le nombre total des rapatriés recensés s'est élevé à 1 103, soit 367 familles. Selon les informations recueillies, les services publics étaient accessibles; toutefois, des difficultés d'accès aux écoles ont été signalées dans 13 villages. Les actes de vandalisme ont été signalés comme constituant le principal problème de sécurité.

Participation à des réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR portant sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo, et à des réunions d'information quotidiennes avec les autorités des municipalités du nord du pays sur des questions liées à la réconciliation et à la coopération entre toutes les communautés

10 Centres collectifs visités, où vivaient, à la fin de l'exercice considéré, 141 familles de déplacés comptant 279 personnes

304 Réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR dans le nord du Kosovo, que la MINUK a présidées ou auxquelles elle a assisté. Les réunions portaient sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo. Le bureau régional de Mitrovica, par l'entremise de ses bureaux municipaux et de ses unités régionales, a tenu 87 réunions d'information avec des responsables municipaux des municipalités du nord, consacrées à la réconciliation et à la coopération entre toutes les communautés, et 255 réunions quotidiennes ont eu lieu avec la KFOR.

Coprésidence, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Kosovo, des réunions mensuelles du Groupe de contact international portant sur les droits de l'homme, et participation, avec divers acteurs internationaux et régionaux, aux réunions mensuelles de ses sous-groupes consacrées aux atteintes à la sécurité des communautés non majoritaires, ou encore aux droits de propriété

Non Le Groupe de contact international pour les droits de l'homme a été supprimé et remplacé par le Groupe de travail international pour les droits de l'homme, qui est présidé par la MINUK. Ce Groupe de travail a tenu quatre réunions qui ont porté essentiellement sur la fourniture d'un appui à l'institution du Médiateur du Kosovo et a fait des suggestions pratiques à l'intention du Bureau chargé de la bonne gouvernance quant à la rédaction de la stratégie en matière de droits de l'homme au Kosovo (2016-2020). Il a également eu des discussions avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur des questions relatives aux personnes disparues.

Préparation et présentation d'au moins 3 réponses aux questions posées par les organes des Nations Unies et de l'Union européenne chargés des droits de l'homme, y compris l'examen et la révision des contributions fournies par les autorités kosovares, l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, l'OSCE et d'autres parties prenantes

3 Rapports, sous la forme des réponses à des mécanismes de l'Union européenne et des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, ont été établis et présentés en coordination avec les partenaires concernés : a) au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires; b) au Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant; c) au Comité européen pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe.

Traitement d'une quarantaine de dossiers en attente et de toute question résiduelle encore en instance devant le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, y compris en ce qui concerne le rapport final du Groupe et l'archivage et le classement final des dossiers relatifs à 527 plaintes, afin de mener à bonne fin l'exécution du mandat du Groupe

Facilitation de l'enregistrement, par les autorités kosovares, des actes d'état civil des Serbes du Kosovo au moyen de réunions trimestrielles avec les autorités kosovares et EULEX, l'objectif étant de veiller à ce que les dossiers concernant des communautés minoritaires continuent à être traités

Conseils dispensés dans le cadre de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et de 6 réunions de son sous-groupe sur la violence sexiste, tenues avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD, l'OSCE, EULEX, les autorités kosovares et des organisations de la société civile, afin de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes

Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo

Exécution de 20 projets de renforcement de la confiance

Produits médiatiques et bulletins d'information visant à faire mieux connaître et comprendre certains événements nouveaux et problèmes, notamment concernant la liberté de mouvement, le droit de retour, la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre

56 Affaires ont été traitées, notamment la publication de 21 avis sur le fond concernant ces affaires, clôturant ainsi toutes les affaires en suspens devant le Groupe consultatif des droits de l'homme. Le Groupe a également publié son rapport final. La Mission a présenté 35 mémoires en réponse au Groupe (6 observations sur le fond et 29 décisions du Représentant spécial du Secrétaire général).

4 Réunions trimestrielles ont eu lieu avec le Ministère de l'intérieur et EULEX, afin d'examiner les questions intéressant la communauté serbe du Kosovo. La MINUK a facilité la fourniture par les autorités kosovares de registres d'état civil aux autorités municipales serbes du Kosovo.

9 Réunions tenues, dont 3 du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et 6 du sous-groupe sur la violence sexiste. La MINUK a également participé à d'autres instances qui ont été l'occasion pour les membres du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes de se réunir régulièrement, dont 2 réunions du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes.

4 Rapports sur l'évolution de la situation au Kosovo établis à l'intention du Conseil de sécurité en coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et EULEX

22 Projets de renforcement de la confiance exécutés sur tout le territoire du Kosovo, afin de promouvoir la coopération et de renforcer la confiance et la réconciliation entre les communautés. Ils concernaient, entre autres, l'intégration de la jeunesse et les interactions entre jeunes, la culture et la problématique hommes-femmes, avec, dans tous les cas, comme thème transversal, le dialogue interreligieux et interethnique. Certains de ces projets ayant eu des coûts d'exécution moindres que prévu, il a été possible d'en exécuter 2 de plus.

Oui La MINUK a publié 50 bulletins d'information, 13 communiqués de presse, un entretien avec le Représentant spécial du Secrétaire général et diverses réponses à des demandes d'information précises des médias concernant ses activités à l'appui des communautés minoritaires et des relations interethniques, notamment la première

communautés, la consolidation de la paix, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse, déclarations et entretiens avec les médias au sujet d'activités clefs de la Mission; émissions de radio en albanais, en serbe et en anglais, préparées en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour mettre l'accent sur le message de l'ONU et les activités qu'elle met en œuvre au Kosovo et destinées à être diffusées localement via la station de radio de la MINUK (Ophelia FM) qui émet 24 heures sur 24, et mondialement via la Radio des Nations Unies; bulletins d'information quotidiens préparés en collaboration avec Radio Free Europe et Deutsche Welle et diffusés sur Ophelia FM en plus de la programmation des Nations Unies; revues de presse 6 jours par semaine; mises à jour des informations diffusées sur le Web et via les médias sociaux, couverture photographique et contact avec les médias

réunion du Représentant spécial du Secrétaire général avec les responsables du Kosovo et les représentants municipaux de Mitrovica, et des réunions avec des représentants gouvernementaux à Belgrade. La MINUK a également produit 7 émissions de radio, toutes diffusées en albanais, en anglais et en serbe. Elles portaient sur la protection des communautés minoritaires, la consolidation de la paix et les droits de l'homme. Ophelia FM émet en continu et propose chaque jour des bulletins d'information en albanais, en anglais et en serbe, en partenariat avec Radio Free Europe et Deutsche Welle. En outre, la MINUK continue de publier des revues de presse 6 jours par semaine. Le site Web de la Mission et les pages des réseaux sociaux ont été régulièrement mis à jour à l'aide de reportages sur ses activités de sensibilisation illustrés de photographies

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la coopération et du dialogue de Pristina avec Belgrade et les organisations régionales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, notamment parmi les policiers et les magistrats, transférés d'institutions parallèles dans les institutions kosovares, conformément aux accords politiques conclus (2013/14 : 280; 2014/15 : 373; 2015/16 : 400)

Objectif atteint. Au total, 443 anciens membres du corps de protection civile ont été intégrés dans les institutions kosovares, conformément aux dispositions des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013. En outre, 32 anciens membres du personnel administratif du Ministère de l'intérieur serbe ont été intégrés dans les institutions kosovares.

1.2.2 Augmentation du nombre total de personnalités serbes du Kosovo élues et nommées, au sein des autorités kosovares aux niveaux central et local (2013/14 : 130; 2014/15 : 150; 2015/16 : 160)

Durant la période considérée, un Serbe du Kosovo a été nommé au poste de maire adjoint de la municipalité de Zvečan/Zveçan en septembre 2015 et un autre a été nommé fonctionnaire municipal chargé de l'égalité des sexes à la municipalité de Leposavić/Leposaviq en juin 2016.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Fourniture de conseils et d'un appui au processus de dialogue et d'accords politiques et techniques entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, notamment d'une

Oui La MINUK a apporté des conseils et un appui au dialogue facilité par l'Union européenne par le truchement de : a) 74 réunions avec le corps diplomatique à Pristina, Belgrade, New York et

assistance aux réunions par le partage de la mémoire institutionnelle et du savoir-faire de la Mission

Fourniture de conseils relatifs à toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions de haut niveau entre la direction de la MINUK et des responsables de Belgrade et de Pristina

Travail de facilitation par la participation à des réunions ou d'autres types d'intervention, lors d'environ 13 occasions, liées à : i) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie, et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'Espace aérien commun européen; ii) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums internationaux indépendants du programme de concertation mené par l'Union européenne sur la représentation et la coopération régionale; iii) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre des négociations facilitées par l'Union européenne

Washington; b) 107 réunions avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes; c) 10 réunions avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la KFOR.

23 Réunions de haut niveau ont été organisées entre les hauts responsables de la MINUK et des responsables de Pristina et de Belgrade. Treize réunions de haut niveau ont eu lieu à Pristina, et 10 se sont tenues avec des hauts responsables de Belgrade. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger des informations et d'exprimer des avis et des conseils sur les questions touchant la paix et la stabilité et la promotion des droits de l'homme. En outre, dans le cadre des réunions avec les participants au dialogue facilité par l'Union européenne, la Mission a suggéré des solutions aux problèmes soulevés par les parties, tant sur le plan politique que dans le cadre des groupes de travail techniques.

Oui La MINUK a facilité la participation du Kosovo à des forums internationaux à 36 reprises, notamment par la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour la Population, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNOPS, en participant à des réunions au côté de représentants des institutions kosovares ou par d'autres interventions telles que des lettres de recommandation ou de soutien destinées aux programmes d'assistance technique de la FAO, de l'UNICEF, de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique mondiale.

La MINUK a participé à cinq réunions de prise de décisions dans le cadre d'accords internationaux multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo : a) deux réunions d'un comité de sélection en vue de recruter un directeur pour le secrétariat de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, qui se sont tenues en Belgique; b) une réunion lors du cinquième Forum sur la coopération internationale organisée par l'Agence européenne de la sécurité aérienne, qui s'est tenue à Hong Kong (Chine); c) une réunion du Comité mixte de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, qui s'est tenue en République de Moldova; d) une réunion du Comité mixte spécial de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, qui s'est tenue au Monténégro. La MINUK a par ailleurs facilité la participation des institutions kosovares à 31 réunions et forums régionaux et internationaux.

Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet des personnes disparues, notamment par la participation aux réunions spéciales du Groupe de travail sur les personnes portées disparues et des échanges hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge

Oui La MINUK a participé à 4 réunions spéciales du groupe de travail de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, 13 réunions de liaison hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et 8 réunions régulières avec des associations de familles de personnes albanaises et serbes du Kosovo portées disparues, et a tenu 5 réunions avec des organisations internationales sur des questions relatives aux personnes disparues.

La MINUK a également facilité la participation de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues à la session du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue à Genève, et a participé à la 42^e séance publique du Groupe de travail sur les personnes portées disparues qui s'est tenue à Belgrade, en tant que membre de la délégation de Pristina.

En outre, la MINUK a participé au séminaire-retraite annuel sur les personnes disparues organisé par le Comité international de la Croix-Rouge au Monténégro, et à 2 voyages en Serbie, l'un pour une visite d'évaluation d'un site et l'autre pour faire un exposé, auxquels le Groupe de travail sur les personnes disparues s'est associé.

Traitement des demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États, et établissement de la documentation et des instruments juridiques relatifs à ces demandes, reçues des autorités kosovares, des États Membres ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo et d'EULEX

Oui La MINUK a reçu et traité 9 demandes d'entraide judiciaire émanant de la Serbie et émis 53 avis de recherche internationaux. L'accord du 12 août 2011 entre EULEX et la Serbie règle la question des demandes d'entraide judiciaire. Malgré cela, la MINUK continue de recevoir des demandes sporadiques des tribunaux serbes qui ne sont pas familiarisés avec l'accord.

Élaboration et conclusion d'environ 3 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant la restitution des locaux et des camps de cette dernière qui sont des biens collectifs ou publics

0 Aucun accord de restitution n'a été conclu entre la MINUK et la KFOR pendant la période considérée, bien que la Mission ait tenu 10 réunions avec les conseillers juridiques de la KFOR à propos des restitutions de camps attendues. Elle attend toujours que la KFOR l'informe de la date à laquelle il sera possible de conclure des accords de restitution.

Comparution à environ 5 audiences judiciaires et réponse à une vingtaine d'argumentations de parties concernant des plaintes et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmises par la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre et les tribunaux municipaux, durant l'exercice

5 Argumentations ont été reçues de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo sur des questions concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo

2 Argumentations ont été transmises à la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo sur des questions concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo.

<p>Traitement d'environ 1 200 demandes émanant de résidents du Kosovo, de pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo et de bureaux de liaison, aux fins d'authentification et d'homologation par la MINUK de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires kosovares, entre autres, destinés à être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo</p>	<p>La MINUK n'a reçu aucune citation à comparaître devant la Chambre spéciale</p> <p>1 950 Demandes d'homologation de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires émanant de résidents habituels du Kosovo ont été traitées. À la suite de la décision rendue en septembre 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire <i>Grudić c. Serbie</i>, dans laquelle le droit à percevoir une pension de l'État serbe a été reconnu à deux anciens résidents kosovars dont les pensions étatiques d'invalidité avaient été suspendues par les autorités serbes en 1999, la MINUK a enregistré une recrudescence des demandes individuelles émanant de résidents habituels du Kosovo souhaitant faire homologuer des documents concernant leurs titres de pension.</p>
<p>Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes aux fins d'émission d'avis de recherche internationaux ou notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités compétentes du Kosovo</p>	<p>38 Notices rouges d'INTERPOL ont été émises et 2 423 dossiers ont été traités. En réponse à des demandes d'extradition formulées par des États membres d'INTERPOL, la MINUK a facilité 2 extraditions du Kosovo vers la Belgique. En outre, elle a facilité 15 extraditions de pays étrangers vers le Kosovo.</p>

Composante 2 : appui

24. La Mission a continué de fournir de manière efficace et rationnelle les services logistiques, administratifs, techniques et de sécurité correspondant à son mandat, en exécutant les produits prévus. Un appui a été prêté à un effectif en tenue moyen de huit officiers de liaison et de huit policiers des Nations Unies et à un effectif civil de 103 agents recrutés sur le plan international, de 224 agents recrutés sur le plan national et de 21 Volontaires des Nations Unies.

25. Au cours de la période considérée, la Mission s'est attachée en priorité à améliorer la gestion du matériel et la prestation des services informatiques, notamment l'intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial et la mise en service d'Umoja-Extension 1 pour le groupe 4.

26. Le budget de l'exercice 2015/16 prévoyait des gains d'efficacité qui se sont concrétisés. Le déménagement du quartier général central dans de nouveaux locaux a permis de réduire considérablement les coûts de fonctionnement des installations et les dépenses afférentes aux services collectifs.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la Mission dans les domaines de la prestation de services, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de l'administration et de la sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à : a) l'établissement de rapports financiers exacts et fiables; b) la vérification physique de 100 % du matériel et la réalisation d'un test de dépréciation avant la fin décembre 2015; c) la correction de 100 % des erreurs concernant les données relatives aux biens durables; d) la mise au point d'une procédure efficace et rationnelle de comptabilisation en pertes et de cession des biens : procédure de comptabilisation en pertes supérieure à 12 mois dans au plus 10 % des cas et respect d'un délai maximum de 42 jours pour le traitement des dossiers

Objectif atteint. Amélioration de la gestion du matériel grâce à :

- a) L'établissement de rapports financiers exacts et fiables;
- b) La vérification physique de 100 % du matériel et la réalisation d'un test de dépréciation au 31 mars 2016;
- c) La correction de 100 % des erreurs concernant les données relatives aux biens durables;
- d) L'absence de procédure de comptabilisation en pertes d'une durée supérieure à 12 mois et respect du délai maximum de 42 jours pour le traitement des dossiers.

2.1.2 Progression dans la mise en application d'Umoja

Objectif atteint. Umoja-Extension 1 a été mis en service pour le groupe 4 le 9 novembre 2015. Les préparatifs de la mise en service d'Umoja pour le groupe 5 ont été entamés en février 2016.

2.1.3 Amélioration de la prestation des services informatiques et télématiques, notamment réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels, renforcement du dispositif de sécurité du réseau et intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial

Objectif atteint. Amélioration de la prestation de services, notamment : raccourcissement des délais de réponse grâce à la mise à niveau de la connexion Internet, réduction et/ou tolérance nulle à l'égard des interruptions de service liées aux mises à niveau ou aux opérations de maintenance des différents services, intégration de services hébergés par le Centre de services mondial

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Fourniture d'un appui pour la seconde phase de la mise en service d'Umoja, y compris l'intégration des fonctionnalités propres aux ressources humaines

Oui La MINUK a fourni l'appui prévu, notamment par les moyens suivants :

- a) La mobilisation de ressources, le déploiement local et la constitution d'équipes comprenant des spécialistes des processus au niveau local, des spécialistes du nettoyage des données et des responsables de la collecte et de la validation des données, des coordonnateurs pour la communication, l'administration, la formation, les services d'assistance, ainsi que des coordonnateurs techniques;

	<p>b) La fourniture à l'équipe du projet Umoja d'un modèle d'analyse du fonctionnement de la mission « en l'état » en février 2016;</p> <p>c) La bonne exécution des activités de préparation des données, y compris le nettoyage et la collecte manuelle de données, la simulation des cycles et la réalisation d'études de configuration locale;</p> <p>d) La mise en œuvre d'activités telles que : i) la schématisation des droits d'accès du personnel recruté sur le plan international; ii) l'organisation de sessions de formation à l'intention de tous les utilisateurs d'Umoja-Extension 1, y compris le recensement des participants aux stages, la modélisation des formations à l'intention des spécialistes des processus au niveau local, l'organisation de formations sur ordinateur et de formations au module voyage dispensées par des formateurs; iii) l'organisation de sessions de formation sur le Web à l'intention des utilisateurs fonctionnels, notamment en ce qui concerne les modules ressources humaines, voyages et finances;</p> <p>e) La formation permanente des coordonnateurs de niveau 1 en vue de les préparer aux exigences de la mise en service d'Umoja pour le groupe 5;</p> <p>f) La mise en œuvre d'activités de gestion du changement et de communication visant à sensibiliser le personnel au déploiement d'Umoja-Extension 1, grâce à : i) l'organisation de réunions-débats; ii) la diffusion du site Web d'Umoja et d'Umoja sur iSeek; iii) la transmission régulière au personnel d'informations actualisées sur les activités liées à la préparation de la mise en service d'Umoja.</p>
Centralisation des services de messagerie électronique via le Centre de services mondial	Oui La MINUK a achevé la centralisation des services de messagerie électronique via le Centre de services mondial, y compris la migration des comptes de messagerie électronique et d'autres services connexes, avant le 30 juin 2016.
Intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial	Oui 140 bases de données Lotus Notes ont été recensées dans l'environnement de production et ramenées à 47 grâce au processus d'intégration. Les 47 bases de données restantes seront intégrées dans différentes applications centralisées, avec l'aide du Centre de services mondial, avant le 30 juin 2017.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 observateurs militaires et de 8 agents de la police des Nations Unies

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de :

- 8 Officiers de liaison
- 8 Policiers des Nations Unies

Administration de 371 membres du personnel civil en moyenne, soit 115 agents recrutés sur le plan international, 229 agents recrutés sur le plan national et 27 Volontaires des Nations Unies

Des services administratifs ont été fournis à un effectif moyen de :

- 348 Membres du personnel civil, à savoir :
 - 103 Agents recrutés sur le plan international
 - 224 Agents recrutés sur le plan national
 - 21 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

Entretien de 5 locaux destinés au personnel civil et de 8 sites de répéteurs

Oui La MINUK a assuré l'entretien de 6 locaux destinés au personnel civil et de 9 sites de répéteurs. Ce chiffre supérieur aux prévisions résulte de la location de la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'installation d'un répéteur supplémentaire sur la colline de Berisha pour répondre à des besoins opérationnels.

Exploitation et entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur 2 sites

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur 2 sites.

Exploitation et entretien de 10 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 9 sites

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 10 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 9 sites.

Entreposage et distribution de 113 555 litres de carburant et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes et appareils de chauffage

92 713 Litres de carburant et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes et appareils de chauffage ont été distribués. Cette consommation inférieure aux prévisions tient à la stabilité de la distribution d'électricité par le fournisseur local et à une meilleure isolation des bâtiments du nouveau quartier général à Pristina.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 103 véhicules appartenant à l'ONU, dont 71 véhicules légers pour le transport de passagers, 18 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés, 2 engins du génie mobiles et 4 engins de manutention mobiles

107 Véhicules appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus, soit :

- 69 Véhicules légers pour le transport de passagers, en raison de la comptabilisation en pertes de 2 véhicules légers de transport de passagers de plus que prévu

	20 Véhicules à usage spécial, 2 véhicules à usage spécial supplémentaires devant faire l'objet d'un transfert à d'autres missions au cours de l'exercice 2016/17
	2 Ambulances
	10 Véhicules blindés, dont 4 destinés à être transférés à d'autres missions au cours de l'exercice 2016/17
	2 Engins du génie mobiles
	4 Engins de manutention mobiles
Distribution de 139 668 litres de carburant et de lubrifiants pour les véhicules de transport terrestre	131 713 Litres de carburant et de lubrifiants pour les véhicules de transport terrestre ont été distribués. La consommation en carburant inférieure aux prévisions tient à : a) une utilisation plus limitée que prévu des véhicules légers; b) des besoins moins importants que prévu concernant l'utilisation des véhicules lourds; c) une limitation du temps pendant lequel les moteurs tournent au ralenti de façon injustifiée ou excessive.

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'1 station terrestre centrale et de 3 microterminaux VSAT, de 7 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, 7 systèmes de visioconférence, de 36 répéteurs VHF et de 5 répéteurs UHF

Le fonctionnement et l'entretien des équipements de communication suivants ont été assurés :

	1 Station terrienne principale
	3 Microterminaux VSAT
	7 Centraux téléphoniques
	26 Liaisons hertziennes
	7 Systèmes de visioconférence
	34 Répéteurs VHF. Le nombre de répéteurs inférieur aux prévisions s'explique par le passage du réseau VHF de l'analogique au numérique. Deux répéteurs sont de ce fait devenus obsolètes et ont été comptabilisés en pertes
	4 Répéteurs UHF. L'écart s'explique par le passage du réseau UHF de l'analogique au numérique. Un répéteur est de ce fait devenu obsolète et a donc été comptabilisé en pertes
Services d'appui et d'entretien pour 4 stations de radio FM et 1 studio de production	4 Stations de radio FM et 1 studio de production ont bénéficié de services d'appui et d'entretien

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 132 serveurs, 2 serveurs lame, 12 serveurs de haut de gamme, 85 commutateurs, 31 routeurs,

La MINUK a fourni des services de téléphonie et de transmission de données sécurisées à ses utilisateurs, en appuyant et en entretenant :

4 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 7 systèmes de sécurité, 90 imprimantes multifonctionnelles et 2 imprimantes traceur, 489 ordinateurs, 3 photocopieurs et 17 expéditeurs numériques sur 4 sites

Services d'appui et d'entretien pour 8 réseaux locaux et 10 réseaux longue portée pour 597 comptes réseaux et 502 comptes de messagerie électronique sur 4 sites différents (Pristina, Belgrade, Mitrovica et Peja)

- 132 Serveurs
- 3 Serveurs lame. Cette augmentation provisoire est due au remplacement de 1 serveur lame obsolète, qui sera comptabilisé en pertes au titre de l'exercice 2016/17
 - 12 Serveurs de haut de gamme
 - 58 Commutateurs
 - 20 Routeurs
 - 2 Réseaux locaux sans fil. Le nombre inférieur aux prévisions de commutateurs, de routeurs et de réseaux locaux sans fil résulte de la réorganisation du réseau sans fil consécutive à l'installation dans le nouveau quartier général à Pristina
 - 2 Systèmes de sauvegarde
 - 7 Systèmes de sécurité
 - 86 Imprimantes multifonctionnelles
 - 1 Imprimante traceur
 - 16 Expéditeurs numériques sur 4 sites. Le nombre inférieur aux prévisions d'imprimantes multifonctionnelles, d'imprimantes traceur et d'expéditeurs numériques résulte du regroupement des utilisateurs qui étaient installés dans différents bâtiments dans l'ancien quartier général et se trouvent maintenant dans un bâtiment unique dans les locaux du nouveau quartier général
 - 494 Ordinateurs. Ce nombre supérieur aux prévisions s'explique par le remplacement en cours de 127 ordinateurs dont la durée d'utilité est dépassée et qui seront comptabilisés en pertes au titre de l'exercice 2016/17
 - 3 Photocopieurs
 - La MINUK a fourni des services d'appui et d'entretien de réseau et de messagerie électronique pour :
 - 8 Réseaux locaux
 - 10 Réseaux longue portée
 - 522 Comptes réseaux. Ce nombre de comptes inférieur aux prévisions s'explique par la fusion des comptes réseaux individuels en comptes génériques et par un taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international plus élevé que prévu

<p>Services d'appui et d'entretien pour 2 réseaux sans fil (1 public et 1 officiel) utilisant 34 points d'accès</p>	<p>451 Comptes de messagerie électronique. Le nombre de comptes de messagerie électronique inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture des comptes non utilisés</p> <p>Oui La MINUK a assuré des services d'appui et d'entretien pour 2 réseaux sans fil (1 public et 1 officiel) utilisant 34 points d'accès</p>
<p>Santé</p>	
<p>Fonctionnement et entretien de 1 cellule médicale</p>	<p>Oui La MINUK a assuré le fonctionnement et l'entretien de 1 cellule médicale, qui a dispensé 1 066 consultations externes, émis 35 recommandations, traité 2 urgences et procédé à 4 évacuations (1 évacuation médicale par un vol commercial et 3 évacuations médicales d'urgence par la route).</p>
<p>Exploitation et entretien de locaux utilisés pour dispenser des services confidentiels de conseil sur le VIH et effectuer des dépistages, et organisation de programmes de sensibilisation aux questions de santé, notamment au moyen d'une transmission horizontale des connaissances</p>	<p>Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de locaux utilisés pour dispenser des services confidentiels de conseil et effectuer des dépistages, et organisé des programmes de sensibilisation aux questions de santé, notamment au moyen d'une transmission horizontale des connaissances</p>
<p>Sécurité</p>	
<p>Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission</p>	<p>Oui La MINUK a fourni des services de sécurité et de protection 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission.</p>
<p>Évaluation de la sécurité des locaux de l'ONU sur 5 sites différents et de 8 sites de répéteurs, et contrôle de la sécurité des logements de tous les membres du personnel des Nations Unies</p>	<p>Oui La MINUK a effectué des évaluations de la sécurité des locaux de l'ONU sur 6 sites et de 9 sites de répéteurs, et contrôle de la sécurité des logements de tous les nouveaux arrivants et des membres du personnel ayant déménagé.</p>
<p>Services d'appui et de gestion concernant le programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail, par l'organisation de programmes d'initiation et d'orientation et de formations en matière de sécurité, dont une formation à la lutte contre les incendies à l'intention de 10 agents responsables de la sécurité, et la communication régulière de mises en garde et d'informations sur la sécurité à l'ensemble du personnel de la Mission</p>	<p>Oui La MINUK a organisé des exercices périodiques d'évacuation d'urgence, des sessions de formation à l'intention des personnes relais pour les questions de sécurité et 2 sessions de formation à la lutte contre les incendies à l'intention de 10 agents responsables de la sécurité, communiqué régulièrement des mises en garde et des informations sur la sécurité, et organisé des séances d'initiation à la sécurité et à la sûreté à l'intention de 192 membres du personnel.</p>

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	337,8	268,5	69,3	20,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	335,4	242,4	93,0	27,7
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	673,2	510,9	162,3	24,1
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	21 705,8	18 849,9	2 855,9	13,2
Personnel recruté sur le plan national	9 196,0	8 559,2	636,8	6,9
Volontaires des Nations Unies	1 006,6	770,4	236,2	23,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	20,1	(20,1)	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Total partiel	31 908,4	28 199,6	3 708,8	11,6
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	197,3	199,9	(2,6)	(1,3)
Voyages	326,0	535,5	(209,5)	(64,3)
Installations et infrastructures	2 408,4	3 883,6	(1 475,2)	(61,3)
Transports terrestres	280,0	546,2	(266,2)	(95,1)
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	1 324,9	768,8	556,1	42,0
Informatique	1 758,4	1 910,1	(151,7)	(8,6)
Santé	50,2	23,5	26,7	53,1
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	690,2	2 313,7	(1 623,5)	(235,2)
Projets à effet rapide	414,0	412,9	1,1	0,3
Total partiel	7 449,4	10 594,3	(3 144,9)	(42,2)
Total brut	40 031,0	39 304,8	726,2	1,8
Recettes provenant des contributions du personnel	3 760,8	3 537,8	223,0	5,9
Total net	36 270,2	35 766,9	503,3	1,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	40 031,0	39 304,8	726,2	1,8

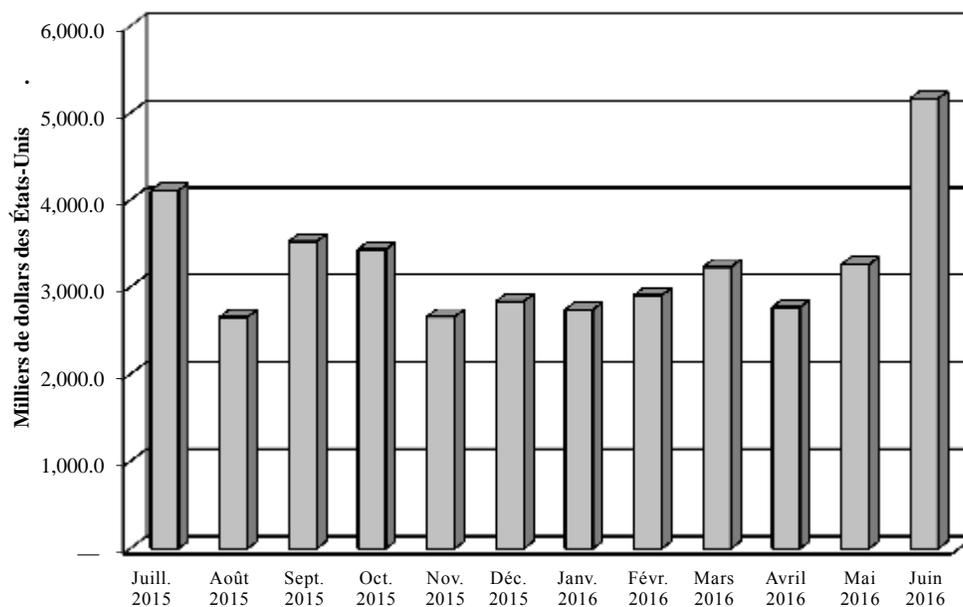
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	673,2	–	673,2
II. Personnel civil	31 908,4	(3 400,4)	28 508,0
III. Dépenses opérationnelles	7 449,4	3 400,4	10 849,8
Total	40 031,0	–	40 031,0
Pourcentage des réaffectations			8,5

27. Au cours de l'exercice considéré, des ressources ont été réaffectées à la catégorie III (Dépenses opérationnelles), principalement pour financer : a) le règlement d'une demande de réparation pour l'occupation de terres sans le consentement du propriétaire; b) les activités menées dans le cadre des programmes relatifs à l'état de droit; c) l'achat de véhicules hybrides; d) l'acquisition de services d'aménagement et de rénovation. Des fonds étaient disponibles dans la catégorie II (Personnel civil) du fait de dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan international, le pourcentage de postes vacants ayant été plus élevé que prévu et le coefficient d'ajustement moindre que prévu, et au titre du personnel recruté sur le plan national, les coûts salariaux ayant été moins élevés que prévu.

C. Évolution des dépenses mensuelles



28. Le pic de dépenses enregistré en juillet 2015 s'explique principalement par la création d'obligations relatives au règlement des loyers. Le pic de dépenses constaté en juillet 2016 est essentiellement imputable aux dépenses opérationnelles afférentes à la mise en œuvre des activités menées dans le cadre des programmes relatifs à l'état de droit et au règlement d'une demande de réparation pour l'utilisation de locaux sans le consentement du propriétaire.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	53,3
Recettes diverses ou accessoires	194,1
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	160,7
Total	408,1

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	82,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	82,4

^a Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement de la Serbie au Bureau des Nations Unies à Belgrade.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	69,3	20,5 %

29. Les dépenses réalisées ont été inférieures aux prévisions principalement parce qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été présentée. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	93,0	27,7 %

30. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par le fait, d'une part, qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été présentée et, d'autre part, que le nombre de relèves a été moins important que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 855,9	13,2 %

31. La moindre utilisation des crédits tient principalement : a) à un coefficient d'ajustement moyen inférieur aux prévisions (30,7 % contre 45,1 %); b) à un taux de vacance de postes effectif moyen supérieur aux prévisions (11,2 % contre 5 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	636,8	6,9 %

32. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions en raison principalement du fait que le montant effectif moyen des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national a été moindre que prévu.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	236,2	23,5 %

33. La sous-utilisation des crédits a principalement pour origine : a) un taux de vacance de postes effectif moyen plus élevé que prévu (22,2 % contre 14 %), en raison du non-pourvoi des postes dont la suppression a été proposée dans le projet de budget de l'exercice 2016/17; b) le fait que le montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires a été moins élevé que prévu (2 190 dollars contre 2 504 dollars).

	<i>Écart</i>	
Voyages	(209,5)	(64,3 %)

34. Le dépassement de crédits est principalement imputable au fait que les voyages effectués dans le cadre de la formation à Umoja ont été plus nombreux que prévus (14 membres de personnel au lieu de 2), et à des dépenses supplémentaires liées à sept ateliers informatiques et à six stages de formation au processus de paix.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(1 475,2)	(61,3 %)

35. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par : a) le règlement d'une demande de réparation pour l'utilisation de locaux sans le consentement du propriétaire; b) le fait que les dépenses afférentes à l'achat de services

d'aménagement et de rénovation ont été plus élevées que prévu en raison : i) de la rénovation du Bureau des Nations Unies à Belgrade, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et de réduire la consommation énergétique future de la MINUK; ii) de l'amélioration des installations électriques des bureaux du nouveau quartier général à Pristina, et notamment de l'installation d'éclairages LED en vue d'améliorer la sécurité du périmètre du quartier général et de réduire la consommation énergétique future de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(266,2)	(95,1 %)

36. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'acquisition de 20 véhicules hybrides, qui ont été achetés conformément aux directives relatives aux politiques environnementales et à la gestion du parc automobile publiées respectivement en septembre et décembre 2015 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits au titre des carburants et lubrifiants imputable au fait, d'une part, que les véhicules légers de transport de passagers et les véhicules lourds ont été moins utilisés que prévu, et, d'autre part, que le prix effectif moyen des carburants a été inférieur aux prévisions (0,37 dollar par litre contre 0,58 dollar).

	<i>Écart</i>	
Communications	556,1	42,0 %

37. La sous-utilisation des crédits a essentiellement pour origine : a) le fait que les dépenses afférentes aux liaisons louées ont été inférieures de 60 % aux prévisions, en raison de la signature de nouveaux contrats et de la non-acquisition d'une liaison louée prévue au budget pour le bureau régional de Mitrovica du fait de l'existence dans les locaux de la MINUK d'une liaison hertzienne de secours; b) le fait que les frais de téléphonie mobile ont été inférieurs de 50 % aux prévisions, compte tenu de la signature de nouveaux contrats et d'une utilisation moins importante; c) le fait que les dépenses afférentes aux services de messagerie ont été moindres que prévu.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(151,7)	(8,6 %)

38. Le dépassement de crédits est essentiellement imputable aux services informatiques, les dépenses afférentes aux services centraux d'appui ayant été supérieures aux prévisions. Ce dépassement est en partie compensé par le fait que les dépenses engagées au titre des services d'entretien ont été moins élevées que prévu du fait de la non-acquisition de matériel informatique prévu au budget.

	<i>Écart</i>	
Santé	26,7	53,1 %

39. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait qu'aucune évacuation sanitaire aérienne d'urgence n'a eu lieu pendant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 623,5)	(235,2 %)

40. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la mise en œuvre des activités menées dans le cadre des programmes relatifs à l'état de droit et par le règlement des honoraires des entrepreneurs liés au déménagement dans le nouveau quartier général à Pristina.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

41. En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 726 200 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 408 100 dollars, montant correspondant aux intérêts créditeurs (53 300 dollars), aux autres recettes diverses et accessoires (194 100 dollars) et aux annulations résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (160 700 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286

(A/70/742)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation</i>
Le Comité compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, comme décrit au paragraphe 28 ci-dessus (par. 33).	<p>Les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses sont analysés dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MINUK.</p> <p>Les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires sont également analysées au cours de l'exercice.</p> <p>La MINUK a tiré parti d'Umoja pour analyser les écarts entre dépenses effectives et prévisions de dépenses ainsi que les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires.</p>